



SNCD - INFO



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

N° 2019 / 8 – 24 AVRIL 2019

IC/CAPN		
SOMMAIRE	Compte rendu de l'instance de commandement et de la CAPN n° 1 du 19 avril 2019	5 PAGES

Ce vendredi 19 avril 2019 étaient convoquées une instance de commandement et une CAPN pour les DPSD et DSD.

Alors que nous connaissons une rupture générale du dialogue social avec boycott des CAP par l'intersyndicale (CFDT/CFTC-CGT-USD-FO-Unsa-Solidaires), la direction et les élus de **l'USD-FO** ont décidé de répondre à la convocation de l'administration au regard du caractère atypique de cette double réunion, partiellement non paritaire. **L'USD-FO** était représentée par Charles Vincente et Jean-Noël Codevelle (élus DPSD), Gisèle Goenvéc (élue DSD1) et Jérôme Gautraud-Feuille (élu DSD2).

1) CAP N°1 : une gestion des mobilités à la peine

Suite à la CAP, sur les 7 postes proposés (hors promotion), 2 seulement sont pourvus : la division de Brest et le BOPLI de la DNRED.

Le résultat de cette CAPC est important puisque c'est la première fois qu'étaient examinées avec les représentants du personnel **les modalités effectives de sortie du statut d'emploi d'un administrateur en cours de carrière**. La sous-direction RH a tenu à préciser que l'agent pourra postuler à nouveau au statut d'emploi ultérieurement. Au regard de sa progression de carrière, un reclassement dans le grade à accès fonctionnel (GRAF) de DPSD était possible.

Au vu de l'indice de rémunération atteint, une réintégration dans son grade actuel de DSD1 était encore envisageable.

La seconde solution, moins favorable pour l'agent, a été retenue.

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Interrogés par vos élus **USD-FO**, les représentants de l'administration ont indiqué ne pas avoir voulu envisager dès à présent cette intégration dans le GRAF. Toutefois, suite à notre intervention l'administration s'est engagée à ce que l'éligibilité à DPSD soit étudiée lors de la CAPN dédiée en fin d'année 2019.

Pour l'USD-FO, la sécurisation indiciaire des parcours des cadres dirigeants doit passer par l'entrée dans le GRAF en même temps que le détachement dans le statut d'emploi et a minima concomitamment à la sortie du statut. **Vos élus se félicitent cependant de voir que la direction générale utilise petit à petit toutes les possibilités RH offertes par le GRAF*.**

Espérons que ce cas pratique démontrera la validité des propositions de **l'USD-FO** d'utilisation optimale du GRAF pour tous les segments concernés (DSD1 et administrateurs).

* : *Au cas particulier, il faut souligner qu'il ne s'agira(it) pas d'une promotion au plus tôt 5 ans avant le départ en retraite d'un DSD1 non retenu pour entrer dans le statut d'emploi, 2^e voie ouverte en 2017 suite aux négociations de l'USD-FO d'accompagnement social du PSD pour l'encadrement.*

*Par ailleurs vos élus **USD-FO** ont souligné que la mise à disposition des comptes rendus d'entretien aux représentants du personnel n'était pas encore systématique (sans que cela fasse grief au cas particulier) alors qu'il s'agit d'une amélioration de la gestion des mobilités actée lors de la précédente mandature.*

Le directeur général a souligné qu'il observait au fil des CAP un « grippage » du mécanisme des enquêtes malgré la variété et l'intérêt certain des postes proposés : trop peu de candidats, candidatures ne portant que sur un seul poste. Il considère également qu'il y a globalement un déséquilibre entre l'importance accordée aux intérêts personnels par rapport à ceux de l'administration.

Face à cette difficulté de gestion, la sous-directrice RH a précisé qu'une disposition du projet de loi sur la fonction publique tend à améliorer la capacité des services RH d'organiser les rotations ou au contraire le maintien sur certains postes (« fidéliser »).

L'USD-FO a fait connaître ses positions sur cette loi qui tend à réduire les garanties collectives actuelles du statut (fin des CAP mutations, contractualisation).

La cheffe de la sous-direction RH, a également indiqué vouloir comparer le nombre de postes en douane et d'encadrants au regard des vacances subsistantes CAP après CAP tout en rappelant les bornes que sont les mécanismes de recrutement et de gestion de la masse salariale.

Les propos tenus n'ont pas permis de déterminer si la finalité de la réflexion était :

- de diminuer encore le nombre d'IPIS retenus (14 promotions IPIS pour 15 possibles) au vu du nombre de candidats se présentant à la sélection, jugé insuffisant ,
- d'améliorer au contraire la détection des inspecteurs à fort potentiel et l'accompagnement vers la sélection pour pouvoir atteindre chaque année la totalité des promotions ouvertes par l'arrêté ministériel
- de réduire le nombre de poste d'encadrants (administrateurs/DSD/IP) et de repenser les implantations dans le cadre du chantier gouvernemental de la transformation publique
- d'aller plutôt vers une augmentation massive d'entrants externes au nom de l'ouverture de notre administration (trop unilatérale pour l'USD-FO, cf. nos précédents comptes rendus)...

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Le chef du bureau RH3 a indiqué qu'un travail de constitution d'un vivier des cadres en position de mobilité était également en cours. Il s'agit d'identifier les cadres sur un poste depuis 3 ans et pour lesquels une diversification des fonctions est jugée opportune par l'administration. Mais, faute de levier réel de mobilité, le bureau métier semble avoir du mal à convaincre...

En fin de compte, le bureau RH3 semble anticiper des difficultés à faire produire des fruits au plan managérial directionnel, plan dont la présentation est encore repoussée pour cause de dialogue social au point mort.

2) L'instance de commandement : aléa (Brexit) + aléa (RI) = un encadrement fortement sollicité mais dont le positionnement est incompris au 5^e étage de la direction générale

Les élus ont été informés du mouvement d'une cheffe de bureau vers l'inspection des services, d'un mouvement d'un administrateur des douanes vers la direction régionale de Poitiers et de la promotion d'un DSD, issu de la sélection 2004, par détachement dans le statut d'emploi à la tête du bureau FID3 à compter du 1^{er} juillet 2019.

Les élus USD-FO adressent toutes leurs félicitations aux collègues concernés.

Le directeur général a indiqué qu'une prochaine instance sera réunie mi-juin pour traiter les mouvements que va entraîner cette instance (FID1, DR Mulhouse) et les postes restés vacants ou les remplacements non encore arbitrés (DI Metz, RI Roissy, CSRH...).

Interrogé sur l'actualité RH, le directeur général a rejoint notre demande de visibilité sur la gestion du Brexit dans les semaines à venir, notamment pour les agents Paris spéciaux réaffectés provisoirement dans leur service initial et les volontaires qui iraient renforcer les services des Hauts-de-France en cas de Brexit dur au 1^{er} juin.

Après avoir rappelé l'historique politique, il a indiqué qu'une communication allait être effectuée afin de permettre aux chefs de service comme aux agents de connaître les modalités retenues pour s'adapter aux incertitudes calendaires provoquées par les décisions du Conseil européen du 10 avril. L'idée force est le **maintien en tension pour un éventuel Brexit dur au 1^{er} juin**. Les services en sous-effectif bénéficiant du retour des Paris spéciaux pourraient ne pas avoir retrouvé durablement leur renfort.

Vos élus USD-FO ont enfin interrogé le directeur général sur l'état d'avancement des réflexions sur le devenir du réseau comptable douanier. Le directeur général a confirmé que le rapport de la Cour des Comptes risquait bien de ne pas rester sans suite pour la douane. Il a alors tenu à indiquer qu'il avait un problème pour défendre son maintien au regard des refus qui seraient opposés par des administrateurs à le rejoindre. Le passage en RI est une étape de la carrière qui ne convainc pas *a priori*, alors que l'intérêt est certain, y compris pour des postes ultérieurs comme celui de directeur régional opérationnel. La technicité à acquérir, la responsabilité comptable personnelle et pécuniaire jouent comme des repoussoirs pour des postes déconsidérés.

Le directeur général adjoint a précisé que la difficulté venait également du double et récent changement de schéma de carrière (fin des contrats comptables, suppression des RR) et des complications connues qu'ont rencontrées les premiers RR/RI à la retraite et mis en débet du fait du durcissement de la doctrine administrative en la matière. Un travail de valorisation des fonctions comptables est probablement à effectuer auprès des publics concernés.

Il a surtout été souligné que le même risque au titre de la responsabilité existe sur la dépense sans que la responsabilité soit perçue ou utilisée pour refuser le poste.

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Selon le directeur général, cette réticence s'étendrait aux DSD du vivier des administrateurs en vue de leur entrée dans le statut d'emploi. Cette remarque ne manque pas de nous surprendre. La rénovation du processus de sélection des futurs administrateurs est récente. Les entretiens préalables, la sélection en commission élargie induisaient que l'administration allait mieux connaître les appétences et les compétences des DSD retenus pour continuer leur carrière sous statut d'emploi. Ces refus prouveraient que tel n'est pas le cas. Cela amènerait la direction générale à enregistrer des refus quand elle s'attendait à faire des heureux ! Peut-être y-a-t-il lieu de revoir le processus de composition du vivier, ou les modalités de sa gestion (actualisation des « voeux »).

*(Dans tous les cas, le bureau RH3 sait pouvoir compter sur les élus **USD-FO** pour l'aider à mieux valoriser les carrières des cadres douaniers investis.)*

A la suite de l'instance du 4 octobre 2018 nous écrivions : « *À la veille du BREXIT et de CAP 2022, ..., nous appelons l'attention de nos cadres dirigeants à prendre en compte le risque de se couper de leurs cadres supérieurs, en les négligeant, en les marginalisant dans leur propre administration et en faisant comme si leur adhésion allait de soi.* »

Il n'est pas certain que nous ayons été entendus, pour l'instant.

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

COTISATIONS 2019

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2019.

Salvatore LUNESU, président du SNCD-FO

Le chèque est à libeller à l'ordre du : SNCD FO

Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.

EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €

	Gratuit	<i>Après crédit d'impôt</i>			
- Inspecteurs-élèves			- DSD 2 des 1er et 2e échelons	195 €	65 €
- Inspecteurs du 1er au 2e échelon	99 €	33 €	- IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons	204 €	68 €
- Inspecteurs des 3e et 4e échelons	108 €	36 €	- DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F	213 €	71 €
- Inspecteurs des 5e et 6e échelons	123 €	41 €	- DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1	225 €	75 €
- Inspecteurs des 7e et 8e échelons	147 €	49 €	- DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil	231 €	77 €
- Inspecteurs du 9e au 11e échelon - IP2 des 1er et 2e échelons	168 €	56 €	- Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC	243 €	81 €
- IR3 du 1er au 3e échelon - IP2 des 3e et 4e échelons	183 €	61 €	- Administrateur général des douanes	249 €	83 €
- IR2 du 1er au 3e échelon - IP2 du 5e au 7e échelon	195 €	65 €	- Retraité	63 €	21 €



BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »

Tableau à servir impérativement en cas de :

Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.

A RETOURNER AU : SNCD-FO (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO)

46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative :

Téléphone :

mél :

Coordonnées personnelles (facultatif) :

Je souhaite adhérer au prélèvement mensuel (sur 12 mois) : trimestriel annuel : REMPLIR LE FORMULAIRE

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr